

INDICATEURS DE COÛTS DE REVIENT : VEILLE, ESTIMATION ET DIFFUSION

Fiche 41

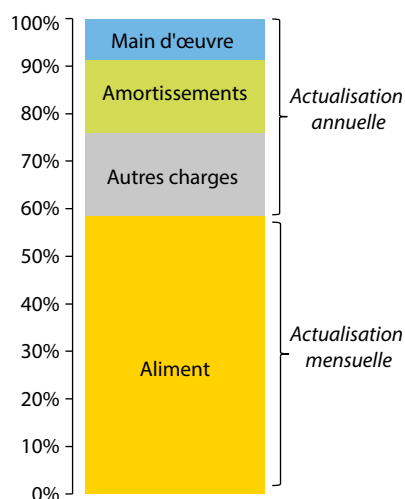
Contexte et objectifs

La problématique de la répartition de la valeur ajoutée au sein de la filière porcine se fait de plus en plus prégnante au fil des années. Les Etats Généraux de l'Alimentation, suivis de la promulgation de la loi EGALIM en novembre 2018, démontrent la volonté des politiques publiques de parvenir à un meilleur partage de la valeur au sein des filières agricoles. La loi impose la prise en compte des coûts de production dans les contrats liant production et aval et adjoint les interprofessions à diffuser des indicateurs. Des filières différenciées, sous SIQO ou non, se développent, et avec elles des besoins d'indicateurs adaptés.

Ainsi, l'IFIP réalise un suivi des coûts de production en France et produit mensuellement, depuis février 2019, des indicateurs de coût de revient qui sont diffusés par Inaporc dans son Tableau de Bord mensuel des indicateurs de la filière porcine

Résultats

En 2020, les coûts de revient des porcs standard restent relativement stables par rapport à 2019 (+1,1%) et ne sont pas corrélés au prix perçu par les éleveurs de porc au marché au Cadran, en baisse de 5,6%.



Composition du coût de revient en élevage

L'IFIP réalise par ailleurs une veille sur les contrats et l'utilisation des indicateurs de coût. Au fil des années, les contrats se développent et certains, notamment pour des productions différenciées (Label Rouge fermier, porc biologique, cahier des charges hors SIQO) font intervenir des coûts de production dans les formules de prix. Ceux-ci sont fréquemment indexés sur le prix de l'aliment IFIP. Les modalités des contrats sont diverses en termes de durée, mais aussi en fonction de la part du coût de revient dans la détermination du prix. Parmi les initiatives recensées, plus la production est différenciée, plus la formule de prix contractualisée est déconnectée du cadran du Marché du Porc Breton.

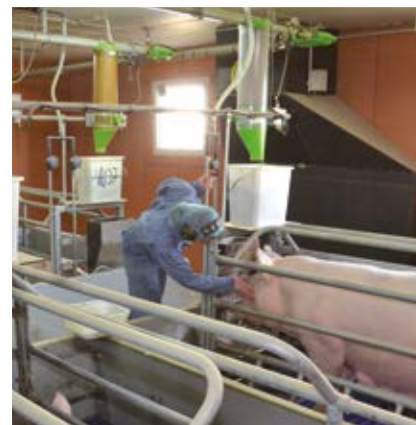
De plus, l'IFIP travaille au contact des éleveurs et des Interprofessions Régionales à la construction d'indicateurs de coûts de production adaptés aux spécificités des productions.

Perspectives

Le suivi et la prise en compte des coûts de production dans les contrats agricoles ont leur importance sur un marché mondialisé, surtout lorsque le prix de l'aliment s'envole. Ils assurent d'une répartition de la valeur ajoutée entre les maillons et sont gage d'un revenu suffisant pour l'éleveur.

Ils sont en lien avec la problématique de l'équilibre carcasse et de la répartition de la valeur entre les différentes pièces.

Dans le cadre du Plan de relance sur la structuration des filières de production, l'IFIP propose d'accompagner les structures souhaitant mettre en place des démarches de filière en proposant des indicateurs adaptés, au maillon production mais aussi aux maillons Abattage-découpe, Charcuterie-Salaison et Distribution et une aide à la détermination des schémas de prix aux différents stades.



En 2020, les coûts de revient des porcs standard restent relativement stables par rapport à 2019 (+1,1%).

- **Partenariats** : Observatoire de la Formation des prix et des Marges, RMT Filarmoni
- **Financeurs** : INAPORC, FranceAgriMer
- **Contact** : lisa.leclerc@ifip.asso.fr

Valorisation

- Détermination d'une formule de prix, indexée en partie sur le coût de revient d'un groupe d'élevages, sur demande
- Indicateurs de la filière porcine, diffusion mensuelle sur le site d'INAPORC <https://www.leporc.com/decouvrir/missions.html>